

# Rapport pour les déclarants aux États-Unis



## Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

au 31 décembre 2024

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global (part de catégorie F)	Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global (part de catégorie PM)	Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales (part de catégorie PM)	Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents (part de catégorie A)	Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents (part de catégorie C)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067661	98-6067661	98-6087847	98-6071767	98-6071767
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16-12-2024	16-12-2024	16-12-2024	16-12-2024
	Montant par part	0,0083	0,0222	0,0124	0,0045
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents (part de catégorie F)	Fonds Desjardins Équilibré Québec (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Équilibré Québec (part de catégorie S)	Fonds Desjardins Équilibré Québec (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Équilibré de dividendes (part de catégorie R)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6071767	98-6067800	98-6067800	98-6067800	98-6067676
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16-12-2024	16-12-2024	16-12-2024	16-12-2024
	Montant par part	0,0045	0,4223	0,3202	0,3990
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Équilibré de dividendes (part de catégorie S)	Fonds Desjardins Équilibré de dividendes (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique (part de catégorie T6)	Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique (part de catégorie R6)	Fonds Desjardins Croissance de dividendes (part de catégorie R)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067676	98-6067676	98-6084297	98-6084297	98-6067669
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4	Montréal, Québec H5B 1E4	Montréal, Québec H5B 1E4	Montréal, Québec H5B 1E4	Montréal, Québec H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16-12-2024	16-12-2024	16-12-2024	16-12-2024
	Montant par part	0,0247	0,1223	0,0828	0,3229
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Croissance de dividendes (part de catégorie S)	Fonds Desjardins Croissance de dividendes (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu (part de catégorie S)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067669	98-6067669	98-6084353	98-6084353	98-6084353
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16-12-2024	16-12-2024	16-12-2024	16-12-2024
	Montant par part	0,6057	0,7320	0,5121	0,4980
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Actions canadiennes ciblées (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Actions canadiennes ciblées (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Actions canadiennes ciblées (part de catégorie S)	Fonds Desjardins Actions mondiales (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Actions mondiales (part de catégorie S)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067627	98-6067627	98-6067627	98-6091287	98-6091287
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16-12-2024	16-12-2024	16-12-2024	16-12-2024
	Montant par part	0,2657	0,3975	0,3628	0,3841
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Actions mondiales (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé (part de catégorie A)	Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé (part de catégorie C)	Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé (part de catégorie D)	Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé (part de catégorie F)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6091287	98-6124192	98-6124192	98-6124192	98-6124192
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16-12-2024	16-12-2024	16-12-2024	16-12-2024
	Montant par part	0,4560	0,0270	0,0209	0,0027
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (part de catégorie S)	Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (part de catégorie T)	Portefeuille Diapason Revenu prudent (part de catégorie T4)	Portefeuille Diapason Revenu prudent (part de catégorie R4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6084270	98-6084270	98-6084270	98-6077118	98-6077118
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16-12-2024	16-12-2024	16-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,0773	0,0233	0,0921	0,1907
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Diapason Revenu prudent (part de catégorie S4)	Portefeuille Diapason Revenu conservateur (part de catégorie T4)	Portefeuille Diapason Revenu conservateur (part de catégorie R4)	Portefeuille Diapason Revenu conservateur (part de catégorie S4)	Portefeuille Diapason Revenu modéré (part de catégorie T5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077118	98-6077171	98-6077171	98-6077171	98-6077173
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,1168	0,1879	0,1884	0,1061
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Diapason Revenu modéré (part de catégorie R5)	Portefeuille Diapason Revenu modéré (part de catégorie S5)	Portefeuille Diapason Revenu diversifié (part de catégorie T6)	Portefeuille Diapason Revenu diversifié (part de catégorie R6)	Portefeuille Diapason Revenu diversifié (part de catégorie S6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077173	98-6077173	98-6077172	98-6077172	98-6077172
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,2790	0,2015	0,1277	0,3468
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (part de catégorie T6)	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (part de catégorie R6)	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (part de catégorie S6)	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (part de catégorie P6)	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (part de catégorie T4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077127	98-6077127	98-6077127	98-6077127	98-6077127
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,2833	0,2952	0,2466	0,2492
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (part de catégorie P4)	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (part de catégorie R4)	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (part de catégorie S4)	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie T6)	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie R6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077127	98-6077127	98-6077127	98-6077175	98-6077175
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,0982	0,1815	0,1135	0,3078
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie S6)	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie T4)	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie R4)	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie S4)	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie P4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077175	98-6077175	98-6077175	98-6077175	98-6077175
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,2664	0,2023	0,2324	0,1333
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie P6)	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie T7)	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie R7)	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie S7)	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie T5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077175	98-6067427	98-6067427	98-6067427	98-6067427
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,2486	0,2881	0,3444	0,3868
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie R5)	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie S5)	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie P7)	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie P5)	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie T7)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067427	98-6067427	98-6067427	98-6067427	99-6094128
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,1959	0,0744	0,2768	0,0869
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie R7)	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie S7)	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie T5)	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie R5)	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie S5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	99-6094128	99-6094128	99-6094128	99-6094128	99-6094128
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,3007	0,1480	0,1004	0,0780
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie P7)	Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (part de catégorie T8)	Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (part de catégorie R8)	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie T6)	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie T8)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	99-6094128	98-6067541	98-6067541	98-6067550	98-6067550
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,1416	0,1025	0,0857	0,0940
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie R8)	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie S8)	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie R6)	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie P8)	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Conservateur (part de catégorie R4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067550	98-6067550	98-6067550	98-6067550	98-6080787
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,2259	0,1601	0,0941	0,1831
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Conservateur (part de catégorie T4)	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Conservateur (part de catégorie Z4)	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Conservateur (part de catégorie S4)	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Conservateur (part de catégorie P4)	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Modéré (part de catégorie P4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6080787	98-6080787	98-6080787	98-6080787	98-6100555
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,2137	0,2090	0,1383	0,1237
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Desjardins SociéTerre Modéré (part de catégorie R4)	Portefeuille Desjardins SociéTerre Modéré (part de catégorie S4)	Portefeuille Desjardins SociéTerre Modéré (part de catégorie T4)	Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré (part de catégorie R5)	Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré (part de catégorie S5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6100555	98-6100555	98-6100555	98-6080768	98-6080768
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,1674	0,1771	0,2824	0,3493
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Équilibré (part de catégorie T5)	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Équilibré (part de catégorie Z5)	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Équilibré (part de catégorie P5)	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Croissance (part de catégorie R5)	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Croissance (part de catégorie S5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6080768	98-6080768	98-6080768	98-6080799	98-6080799
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,3251	0,3703	0,1946	0,3926
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance (part de catégorie T5)	Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance (part de catégorie P5)	Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance maximale (part de catégorie R6)	Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance maximale (part de catégorie S6)	Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance maximale (part de catégorie T6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6080799	98-6080799	98-6080813	98-6080813	98-6080813
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024	19-12-2024
	Montant par part	0,3693	0,2772	0,516	0,516
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

## Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

<b>1. Nom de l'émetteur</b>	<b>Portefeuille Desjardins SociétéTerre Croissance maximale (part de catégorie P6)</b>	
<b>2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)</b>	98-6080813	
<b>3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements</b>	Jean-François Girard	
<b>4. Numéro de téléphone de la personne à contacter</b>	514-286-3100	
<b>5. Adresse électronique de la personne à contacter</b>	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>	
<b>6. Numéro et rue de la personne à contacter</b>	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins	
<b>7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter</b>	Montréal, Québec H5B 1E4	
<b>8. Date de l'action</b>	Voir ligne 15	
<b>9. Classification et description</b>	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	
<b>10. Numéro CUSIP</b>	S.O.	
<b>11. Numéro de série</b>	S.O.	
<b>12. Symbole au téléscripteur</b>	S.O.	
<b>13. Numéro de compte</b>	S.O.	
<b>14. Expliquer les mesures organisationnelles</b>	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	
<b>15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :</b>	<b>Date de paiement</b>	19-12-2024
	<b>Montant par part</b>	0,51
<b>16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul</b>	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (Sans excéder celui-ci)	
<b>17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS</b>	IRC 301§(c)(2)	
<b>18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?</b>	Non	
<b>19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement</b>	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	

Sous peine de parjure, je déclare avoir examiné le présent formulaire, y compris les annexes et déclarations qui l'accompagnent, et qu'au meilleur de mes connaissances, l'information fournie est véridique, exacte et complète. La déclaration du préparateur (autre que la personne responsable) est établie en fonction de toutes les informations connues par celui-ci.



Sébastien Vallée  
Président et chef de l'exploitation,  
Desjardins Société de placement inc.  
Mouvement Desjardins  
En date du 31 décembre 2024

Vous pouvez obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire de ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins en vous adressant à votre représentant ou en composant le 514 286-3499, ou, sans frais, le 1 866 666-1280.